Newfoundland Labrador

Government of Newfoundland and Labrador
Department of Environment and Conservation
Environmental Assessment Division

REÇU le
09 OCT. 2014
Rép: _____

October 3, 2014

Mr. David Schulze
Dionne Schulze - Attorneys
507 Place d'Armes #1100
Montreal, Quebec H2Y 2W8

Dear Mr. Schulze:

Re: Reply to your July 25, 2014 letter concerning the *Species at Risk Impacts, Mitigation and Monitoring Plan* for Labrador-Island Transmission Link Project (Transmission Project): Your File 7550-005

Thank you for your letter of July 25, 2014 regarding the *Species at Risk Impacts, Mitigation and Monitoring Plan* (the "Plan"). Firstly, the Plan has been updated since your last review, and was referred on September 10, 2014 to the ten Aboriginal Governments/organizations listed in the Labrador-Island Transmission Link Guidelines, which includes the Conseil des Innus de Ekuanitshit. The Government of Newfoundland and Labrador welcomes any comments your client may have on the Plan. In specific response to your letter, I offer the following:

Conduct of the Process

With respect to translation services during any planned teleconference with you and your client, the province reiterates its position that it is willing to cover half that cost.

With respect to the participation of federal government officials, all relevant protection and management of the Red Wine Mountain Herd is under the auspices of the Newfoundland and Labrador *Endangered Species Act* and the *Wild Life Act*. The Government of Newfoundland and Labrador is the primary management authority for this Herd. Even though the Herd is also listed under the federal *Species at Risk Act* (SARA), federal jurisdictions only applies to species on federal lands; as you may know, the development of the Transmission Project, within the bounds of the Red Wine Mountain Range, occurs solely on provincial lands. Therefore federal jurisdiction does not arise, and there would be no need for federal officials to participate in a discussion about the protection and management of the Herd on lands potentially adversely impacted by the Transmission Project. If there is some reason federal officials should participate in such a discussion, I would invite you to clearly identify any such reason. Otherwise, you may wish to contact Environment Canada or the Canadian Wildlife Service directly to convey your concerns.

With respect to RWM caribou data, please indicate what specific information you would like, e.g., overall herd range, winter ranges, calving/post-calving ranges, population estimates and/or other information, and, in accordance with section 45 of the *Endangered Species Act*, our biologists will endeavor to provide it where doing so would not interfere with conservation objectives.

Effects of the Project

In your letter you note that "what [y]our client does not accept is a prohibition on caribou hunting imposed by the federal and provincial governments without the Innu being truly consulted".

I do note that caribou harvesting and management in Labrador is within provincial jurisdiction, and the prohibition on caribou hunting was only taken after several years of data collection, assessment and analysis, and Aboriginal consultation by the Province. As the Province has previously stated, it does and will continue to enforce this prohibition.

Indeed, notwithstanding your suggestion that the Innu have not been truly consulted, I note provincial officials have engaged the Innu of Ekuanitshit, as well as other Aboriginal governments and organisations whose members harvest caribou herds in Labrador. For example, in March 2006, provincial officials met with members of the Mamit Innuat communities (Pakua Shipi, Unamen Shipu and Ekuanitshit) to discuss conservation of woodland caribou. In January 2011, provincial officials met Chiefs and Councils of six QC Innu First Nations, including the Conseil des Innus de Ekuanitshit, at the Musée Shaputuan in Sept-Iles. The meeting included provincial Wildlife officials delivering presentations on the health and status of the migratory George River Caribou Herd and the woodland Red Wine Caribou Herd, and answering whichever questions arose out of the subsequent discussions. Also in May 2012, provincial officials met with Chiefs and Councils of numerous QC Innu communities, including Chief Piétacho and other representatives from Mingan, to discuss the status of the George River Caribou Herd. NL Officials followed up after this meeting with correspondence dated May 28, 2012 and again on June 26, 2012, soliciting the Conseil des Innus de Ekuanitshit's views on protection and management of the herds generally, and, in respect of the George River Caribou Herd specifically, recommendations for a Total Allowable Harvest and identification of the community's Basic Need Level.

On July 8, 2013, your letter on behalf of the Conseil des Innus de Ekuanitshit to the Environmental Assessment (EA) Division's Pat Marrie requested disclosure of the relevant data on the status and future of the Red Wine Caribou Herd and its habitat. In response, on July 26, 2013, the EA Division's, Bas Cleary noted such information as Government had was already disclosed to you via the report on sedentary woodland caribou in Labrador (*Range use, life history and trends in abundance of forest-dwelling Threatened caribou populations in Labrador: An overview*), emailed to you on June 17, 2013. Mr. Cleary went on to invite the Conseil des Innus de Ekuanitshit to provide any comments on that Report to Government to ensure their full and fair consideration.

P.O. Box 8700, St. John's, NL, Canada A1B 4J6 t 709-729-4211, f 709-729-5518

Plan Format

Thank you for your suggestion concerning guidelines developed in British Columbia for the South Peace River northern caribou. Newfoundland and Labrador Wildlife officials have drawn on the BC example, as well as examples of monitoring and mitigation documents from many other jurisdictions in Canada, to inform their expertise on the Transmission Project's impacts monitoring and mitigation plans.

Once again, thank you for bringing your concerns to our attention.

Sincerely,

Ivy Stone
Environmental Assessment Division

CC. Chief Jean-Charles Piétacho, Conseil des Innus de Ekuanitshit (BY FAX: 418-949-2085)
Brian Harvey, Labrador and Aboriginal Affairs Office
Kirsten Miller, Wildlife Division, Department of Environment & Conservation

Terre-Neuve Labrador

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministère de l'Environnement et de la Conservation
Division de l'évaluation environnementale

Le 3 octobre 2014

Maître David Schulze
Dionne Schulze – Cabinet d'avocats
507, place d'Armes, bureau 1100
Montréal (Québec) H2Y 2W8

Objet : Réponse à votre lettre du 25 juillet 2014 au sujet du *Plan d'atténuation et de surveillance des incidences sur les espèces en péril*, pour le projet de ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve (Projet de transport d'énergie); Votre dossier n° 7550-005

Maître,

J'accuse réception de votre lettre du 25 juillet 2014 en ce qui concerne le *Plan d'atténuation et de surveillance pour les espèces en péril inscrites* (le Plan). Tout d'abord, je vous informe que le Plan a été modifié depuis votre dernier examen et a été présenté aux dix gouvernements et organismes autochtones qui figurent à la liste dans les directives liées à la Ligne de transmission entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve, notamment le Conseil des Innus de Ekuanitshit. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est reconnaissant de tous les commentaires de votre client concernant le Plan. Voici mes réponses aux points soulevés dans votre lettre :

Procédure

En ce qui concerne les services d'interprétation pendant toutes téléconférences prévues avec vous et votre client, le gouvernement provincial confirme son intention d'assumer la moitié des coûts.

En ce qui concerne la participation de fonctionnaires du gouvernement fédéral, tous les aspects pertinents de la protection et de la gestion du troupeau des monts Red Wine sont régis par la *Newfoundland and Labrador Endangered Species Act* et la *Wild Life Act*. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est la principale autorité de gestion de ce troupeau. Même si ce dernier est aussi inscrit à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale, la compétence du gouvernement fédéral ne s'applique qu'aux espèces qui se trouvent sur des terres fédérales. Comme vous le savez peut-être, le Projet de transfert d'énergie, dans les limites de l'aire de répartition des monts Red Wine, n'est exécuté que sur des terres provinciales. Le gouvernement fédéral n'a donc pas compétence et il serait inutile que des représentants fédéraux participent à une discussion sur la protection et la gestion du troupeau sur des terres qui pourraient faire l'objet de répercussions négatives dans le cadre du Projet de transmission

d'énergie. Si, à votre avis, il y a une raison quelconque pour laquelle des représentants du gouvernement fédéral devraient prendre part à cette discussion, pourriez-vous indiquer clairement ses raisons? Vous pouvez également transmettre directement vos préoccupations à Environnement Canada ou au Service canadien de la faune, si vous le désirez.

Quant aux données sur le caribou, veuillez préciser quels renseignements particuliers vous souhaitez obtenir (aire de répartition globale de la harde, territoires d'hivernage, de mise bas ou d'après-mise bas, estimation de la population ou autre), et nos biologistes, conformément à l'article 45 de l'Endangered Species Act, feront tout leur possible pour vous transmettre l'information souhaitée sous réserve que cela ne nuise pas aux objectifs de conservation.

Effets du Projet

Dans votre lettre, vous précisez que votre client n'accepte pas une interdiction de la chasse au caribou imposée par les gouvernements fédéral et provincial sans consultation des Innus.

Je précise que la chasse et la gestion du caribou au Labrador sont de compétence provinciale, et que la province n'a interdit la chasse qu'après plusieurs années de collecte de données, d'évaluation et d'analyse, et en consultation avec les Autochtones. Comme le gouvernement provincial l'a déjà déclaré, il continue et continuera de faire appliquer cette interdiction.

D'ailleurs, malgré votre suggestion que les Innus n'aient pas été véritablement consultés, je souligne que des représentants officiels de la province ont consulté les Innus de Ekuanitshit, ainsi que d'autres gouvernements et organismes autochtones dont les membres chassent les troupeaux de caribous au Labrador. Par exemple, en mars 2006, des représentants provinciaux ont rencontré des membres des communautés Mamit Innuat (Pakua Shipi, Unamen Shipu et Ekuanitshit) pour discuter de la conservation du caribou des bois. En janvier 2011, des représentants provinciaux ont rencontré les chefs et les conseils des six Premières Nations innues du Québec, notamment le Conseil des Innus de Ekuanitshit, au Musée Shaputuan, à Sept-Îles. Les responsables provinciaux de la faune, aussi présents à cette rencontre, ont offert des présentations sur la santé et l'état du troupeau migratoire de caribous de la rivière George et du troupeau de caribous des bois des monts Red Wine et ont répondu aux questions soulevées lors de la discussion qui a suivi les présentations. De plus, en mai 2012, des représentants provinciaux ont rencontré les chefs et les conseils de plusieurs communautés innues du Québec, notamment le chef Piétacho et d'autres représentants de Mingan, afin de discuter de l'état du troupeau de caribous de la rivière George. Des représentants de Terre-Neuve-et-Labrador ont assuré un suivi après cette rencontre dans des lettre datées du 28 mai 2012 et du 26 juin 2012, dans lesquelles ils demandaient l'opinion du Conseil des Innus de Ekuanitshit sur la protection et la gestion des troupeaux en général et, plus particulièrement en ce qui concerne le troupeau de caribous de la rivière George, leurs recommandations relativement à la récolte totale autorisée et la détermination des niveaux de besoins fondamentaux communautaires.

Le 8 juillet 2013, dans la lettre que vous avez adressée au nom du Conseil des Innus d'Ekuanitshit à Pat Marrie, de la Division de l'évaluation environnementale (EE), vous

C.P. 8700, St. John's (T.-N.), Canada A1B 4J6 Tél. : 709-729-4211, Télec. : 709-729-5518

demandiez la divulgation des données pertinentes sur la situation et l'avenir de la harde de caribous des monts Red Wine et de son habitat. Dans sa réponse datée du 26 juillet 2013, M. Bas Cleary, de la Division de l'EE, avait indiqué que les données que possédait le gouvernement vous avaient déjà été transmises dans le rapport sur le caribou des bois sédentaire au Labrador (document intitulé *Range use, life history and trends in abundance of forest-dwelling Threatened caribou populations in Labrador: An overview*), qui vous a été envoyé par courriel le 17 juin 2013. M. Cleary invitait également le Conseil des Innus d'Ekuanitshit à envoyer au gouvernement ses commentaires sur ce rapport pour donner aux Innus l'occasion de participer pleinement et équitablement au processus.

Présentation du Plan

Je vous remercie de votre suggestion concernant les lignes directrices élaborées en Colombie-Britannique pour le caribou des zones septentrionales de la rivière South Peace. Les spécialistes de la faune de Terre-Neuve-et-Labrador se sont inspirés de l'exemple de la Colombie-Britannique et d'exemples de documents de nombreux autres territoires et provinces du Canada en matière de surveillance et d'atténuation des effets des activités, afin d'enrichir leurs connaissances spécialisées pour les plans de surveillance et d'atténuation des effets du Projet de transport d'énergie.

Vous remerciant une fois encore de porter vos préoccupations à notre attention, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Ivy Stone
Division de l'évaluation environnementale

C.C. Chef Jean-Charles Piétacho, Conseil des Innus d'Ekuanitshit (Par téléc. : 418-949-2085)
Brian Harvey, Bureau des affaires autochtones et du Labrador
Kirsten Miller, Division de la faune, ministère de l'Environnement et de la Conservation